

COMMUNE DE RENCUREL (ISÈRE)
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2021

Présents au début de la séance : Mmes Jessica LOCATELLI, Martine GUERIN, Corinne DOUGERE, Prisca MANUEL, Maud PERROTEAU, Marylène SERRAT et MM. Emmanuel ELGOYHEN, Alexandre BERTHE, Rémy BORTOLATO, Olivier DUTEL.

Excusée : Anne-Julie PARSY,

Secrétaires de séance : Jessica LOCATELLI et Mme Mylène BORRELLI.

Madame le maire liste les points à l'ordre du jour.

Constatant que le quorum est atteint, madame le maire, déclare la séance ouverte.

1. ONF : Programme de travaux 2021

M. Jules MEALLIER, technicien forestier, nous présente tout d'abord un rappel du contexte de la filière bois : il y actuellement une crise sanitaire au niveau européen dû aux scolytes, insectes qui pond sous l'écorce des arbres. En découle une crise économique à cause de la saturation du marché résineux. Le marché feuillu (comme le hêtre pour du bois de chauffage) se porte bien.

Pour les activités marquantes de 2020 en forêt communale de Rencurel, trois points principaux :

- La validation de l'aménagement forestier communal, document de gestion valable pour une période de 20 ans. Il sera donc effectif jusqu'en 2038.
- La mise en vente infructueuse des résineux du canton de Touron. Ce lot de bois est maintenant en ligne sur le catalogue permanent de l'ONF, les acheteurs peuvent à tout moment, via internet, faire une offre.
- Les travaux de parcellaire parcelle 1, canton de Neurre, ont été réalisés.

Pour la vente de bois en 2021, il était initialement prévu des résineux sur le canton des Coulmes. La commune avec les conseils de l'ONF avait fait le choix d'échanger ce programme de coupe avec celui de 2023, prévu en feuillu. En 2020 nous avons donc martelé majoritairement du hêtre sur le canton des Coulmes, pour conserver les épicéas en attente d'un contexte économique plus favorable. Ces bois seront donc mis en vente au printemps 2021.

En 2021 nous martèlerons la parcelle 1, canton de Neurre, pour une vente en 2022.

Chaque année, l'ONF doit aux communes dont elle gère la forêt un programme des travaux qui semble nécessaire, selon le technicien forestier territorial, de réaliser. Dans ce cadre il est proposé de :

- Entretien la limite de la parcelle 6, sur le canton des Coulmes, pour un montant de 1750€.
- Planter une zone de 0,7ha dans la parcelle 3 (canton des Coulmes), peuplement rasé en 2018, pour initier le renouvellement d'essences étant donné que l'épicéa n'est plus adapté. Ce projet d'un montant de 3 700 € HT est subventionnable à 50% par Sylv'ACCTES.

2. Suppression poste

Madame le maire informe le conseil qu'un avancement de grade d'un agent nécessite la suppression de l'ancien poste.

Poste supprimé
Adjoint technique Territorial principal de 1 ^{ère} classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés, accepte les propositions à la date du 1^{er} mars 2021.

3. **Notice de sécurité: mission Alpes Contrôles**

Sur le dossier de la salle intergénérationnelle, après la mission de l'architecte, il convient de missionner un bureau pour les missions :

- Avis sur les plans du PC et établissement de la notice de sécurité
- Suivi des travaux de mise en conformité (ouverture d'un ERP)

Le montant de cette mission s'élève à 2 000,00 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés accepte le devis

4. **Convention « Tichodrome »**

Madame le maire fait part de la proposition de convention proposée par le Tichodrome de l'Isère.

Les missions du Tichodrome sont :

- Les soins à la faune sauvage en détresse (oiseaux et mammifères)
- La sensibilisation du public à la protection de la faune sauvage par le biais des oiseaux trouvés et des appels téléphoniques
- Participation au maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées
- Participation au suivi sanitaire des populations d'animaux sauvages
- Formations (bénévoles stagiaires éco volontaire services civiques pompiers agents des routes...)

Madame le maire donne lecture de la [convention](#) :

Le centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome, association Loi 1901, a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages, blessés, malades, affaiblis ainsi que les juvéniles, en vue de les relâcher dans des sites appropriés.

Il s'agit de la seule structure habilitée à recueillir la faune sauvage blessée sur le département de l'Isère.

Le Tichodrome répond à la demande du public quant à la prise en charge des animaux sauvages découverts blessés ou en détresse, afin de leur offrir une chance de convalescence, en vue d'être relâchés à nouveau dans la Nature.

Le Tichodrome joue un rôle dans le maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées, participe au suivi sanitaire de la faune sauvage, sensibilise le public par le biais des animaux pris en charge et des conseils téléphoniques, mais également par la tenue de stands régulièrement tout au long de l'année et dans différentes manifestations.

Afin de pérenniser ses actions et continuer à rendre ce service considéré par tous comme d'utilité publique, le centre de sauvegarde du Tichodrome a besoin de partenariats précis et durables avec les communes de son territoire d'action.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en place d'un partenariat entre le Tichodrome et la commune de Rencurel, afin d'œuvrer en faveur de la sauvegarde de la faune sauvage.

Le Tichodrome s'engage à :

- recueillir les animaux sauvages blessés ou malades.

Cependant, il peut être amené à refuser de manière saisonnière certaines espèces (corvidés, martinets, colombidés...) ; dans ce cas, les communes partenaires seront privilégiées dans la mesure du possible. Le refus peut être exceptionnel, si les infrastructures nécessaires ne sont pas disponibles au Tichodrome.

- Venir chercher l'animal pour l'acheminer au Tichodrome dans un temps moyen d'intervention inférieur à 24h, et ce, 365 jours par an, dans la mesure où le particulier, découvreur, ou la structure municipale concernée, est dans l'impossibilité d'effectuer le trajet dans sa globalité.
- Informer la commune en cas de mortalité anormale d'animaux ou de problème sanitaire touchant l'avifaune.
- Rendre visible via ses supports de communication (site internet) le soutien de la commune de Ren-curel au Tichodrome durant l'année où la présente convention est conclue.

La commune s'engage à verser une subvention annuelle dont le montant est fixé à 0,10 euros par habitant pour l'année 2021, soit : 32.9 € pour l'année 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise madame le maire à signer la convention avec le Tichodrome.

5. Devis travaux salle Coucourou

Madame le maire rappelle au conseil municipal le projet de transfert de l'école maternelle dans la salle du Coucourou.

Un avis favorable de la sous-commission d'accessibilité a été obtenu. Le SDIS nous informe que ce bâtiment peut ouvrir au public sans prise d'arrêté d'autorisation d'ouverture et qu'il n'est pas soumis aux visites des commissions de sécurité.

Il convient maintenant de délibérer sur les devis des travaux à effectuer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés décide d'accepter le devis de :

- Bellier Benistand pour l'électricité d'un montant de 2 423.00 € HT
- Loïc Le Ruyet pour l'aménagement d'un montant de 7 563.60 € TTC
- Sanitec pour la porte des toilettes d'un montant de 299.41 € HT

6. Subvention DDEN

Madame le maire informe le conseil municipal de la demande de subvention formulée par la Délégation Départementale de l'Éducation Nationale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'attribuer :

- À la DDEN une subvention de 40 €

7. Plan label numérique : convention

Madame le maire informe le conseil municipal que la candidature au plan Label École Numérique pour l'équipement numérique de nos écoles a été retenue par le ministère de l'Éducation Nationale.

Il convient désormais de signer la convention et de consulter des entreprises pour obtenir des devis.

Un cahier des charges a été élaboré avec le référent pour les usages numériques de la circonscription de St Marcellin.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise madame le maire à signer la convention.

8. **ENS les Rimets : Balade théâtralisée**

Dans le cadre des actions d'animation de l'ENS des Rimets, il est proposé de reconduire l'animation "balade théâtrale" sur 4 dates avec « Bonding Elastic » pendant la période estivale 2021 au vu de l'enthousiasme qu'a suscité ce projet en 2020.

La proposition est de 5 000.00 € pour 4 animations. Le projet nécessite une participation de la commune dans le cadre de son budget ENS. Cette prestation faisant ensuite l'objet d'une demande d'attribution de subvention au département (avec financement à hauteur de 95,47%), dans le cadre d'une action de valorisation artistique du site."

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'accepter le devis de « Bonding Elastic »
- Sollicite du département l'attribution d'une subvention dans le cadre d'une action de valorisation artistique du site.

9. **Divers**

Séance levée à 19h30

Prochain conseil le 12 mars 2021